

# Êtes-vous prêt si la DEP se montre le bout du nez cet hiver?

Au cours de 2015, 14 nouveaux cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) ont été diagnostiqués, la majorité des cas sont apparus durant les mois froids de l'année parce que les conditions hivernales favorisent la survie et la propagation du virus. Une nouvelle saison hivernale est à nos portes. Il est donc essentiel de redoubler de vigilance quant au respect des mesures de biosécurité. Dans un objectif de prévention face à la DEP, l'EQSP vous propose une liste de vérifications pour évaluer les mesures de biosécurité mises en place sur votre ferme. Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive de toutes les mesures pouvant être prises, mais servira à tout le moins comme aide-mémoire.

---

La remorque a été lavée, désinfectée et séchée après un voyage à l'abattoir ou à un centre de rassemblement.



# LISTE DE VÉRIFICATIONS POUR AMÉLIORER LA BIOSÉCURITÉ À VOTRE FERME



## Transport

- Les remorques n'ont pas effectué de transport de porcs ou de truies de réforme à l'extérieur du Québec.
- La remorque a été lavée, désinfectée et séchée après un voyage à l'abattoir ou à un centre de rassemblement.
- S'il est impossible de charger les animaux dans une remorque lavée et désinfectée, implanter une stratégie de transport impliquant le transfert de porcs de camion à camion. Cette mesure est particulièrement importante pour les truies de réforme.
- Une inspection visuelle de la remorque est faite pour vérifier la propreté quand le transporteur arrive sur votre site d'élevage.
- Lors du chargement, l'éleveur reste à l'intérieur du bâtiment et le transporteur à l'extérieur du bâtiment (zone d'accès restreinte-ZAR).
- Les quais de déchargement sont lavés et désinfectés immédiatement après chaque sortie d'animaux.
- Les registres de transport sont maintenus à jour et ils comprennent les dates des entrées et des sorties d'animaux, le nom et les coordonnées de la compagnie de transport, le numéro de camion et le nom du camionneur.



## Ingrédients et aliments

- Vous vous assurez que votre fournisseur de moulées n'utilise pas d'ingrédient protéique de source porcine dans vos moulées.
- Si du plasma bovin est utilisé dans l'alimentation de vos porcs, votre fournisseur de moulées est en mesure de vous assurer que ce produit ne contient pas de protéine de source porcine, a été testé négatif au virus de la DEP et n'est pas entré en contact avec des produits de source porcine en cours de distribution.
- Les camions de livraison sont propres quand ils arrivent à votre ferme.
- Vous êtes en mesure de connaître l'historique de livraison du camion.





## Achat d'animaux vivants

- Vous évitez l'importation de porcs en provenance des États-Unis et de l'Ontario sans avoir consulté votre vétérinaire sur les mesures à prendre pour valider le statut sanitaire des porcs en rapport avec la DEP ou le deltacoronavirus.

## Animaux morts

- Le bac d'animaux morts est muni d'un couvercle hermétique de façon à en empêcher l'accès aux charognards, à la vermine et aux insectes.
- Le bac d'animaux morts est étanche pour éviter toute fuite de liquide organique au sol.
- Le bac d'animaux morts est placé à une bonne distance des bâtiments où sont logés les animaux vivants.
- Le bac d'animaux morts est accessible toute l'année.
- Deux voies d'accès au bac d'animaux morts sont disponibles afin de prévenir une possible contamination croisée : une voie pour les véhicules provenant de la ferme et une autre voie pour le camion de récupération.
- Une ligne de démarcation est établie pour les véhicules extérieurs et elle est respectée.



## Employés et protocole d'entrée dans le bâtiment

- Les principes du corridor danois sont strictement appliqués avant d'entrer dans la section où sont hébergés les animaux.
- Les chaussures et les vêtements portés à l'extérieur sont enlevés en entrant dans le bâtiment.
- Une douche est prise lorsque les installations le permettent.
- Un survêtement est ajouté et des bottes appartenant à la ferme sont mises pour aller dans la section des animaux.
- Les mains sont lavées avec de l'eau et du savon ou des serviettes nettoyantes suivies d'un gel désinfectant ou des gants jetables sont mis avant de manipuler les animaux.

## Employés et protocole de sortie du bâtiment

- En quittant la section où sont hébergés les animaux, le principe du corridor danois est respecté.
- Les bottes de caoutchouc et le survêtement utilisés dans la section des animaux ainsi que les gants souillés sont enlevés.
- Une douche est prise si les installations le permettent.
- En absence de douche, les mains sont lavées avec de l'eau et du savon ou des serviettes nettoyantes suivi d'un gel désinfectant.
- Les vêtements et les chaussures portés à l'arrivée sont mis avant de quitter le bâtiment.
- Les protocoles de biosécurité ont été révisés avec votre vétérinaire.
- Les protocoles de biosécurité ont été révisés avec tous vos employés.
- Le personnel respecte les protocoles de biosécurité.



### Élimination du fumier

- Vous connaissez l'historique des sites visités par l'équipe d'épandage de lisier qui vient épandre du lisier sur votre propriété.
- Une voie d'accès différente de celle qui sert à la circulation normale est disponible sur le site afin de minimiser les contaminations croisées avec la circulation normale du site d'élevage.
- Les équipements et le camion sont lavés avant de quitter le site d'élevage.
- Le personnel de la compagnie d'épandage utilise des survêtements, des bottes et des gants propres pour chaque site visité.



### Fournisseurs de produits et services et visiteurs

- Vous n'acceptez que les visites essentielles.
- Les fournisseurs de produits et services et visiteurs ont accès à un stationnement situé le plus loin possible des bâtiments, idéalement à plus de 30 mètres.
- Vous avez un registre des visiteurs.
- Vous avez des protocoles que vous utilisez pour expliquer votre biosécurité aux fournisseurs de produits et services et aux visiteurs avant qu'ils se présentent à votre ferme.
- Les fournisseurs de produits et services et visiteurs respectent en tout temps vos consignes en matière de biosécurité.
- Les fournisseurs de produits et services et visiteurs peuvent vous fournir sur demande leur registre de visite des 30 derniers jours.
- Leur véhicule est propre en arrivant sur le site d'élevage.
- Leurs outils et leur équipement sont propres avant de les introduire à l'intérieur du bâtiment. ■



Les bottes de caoutchouc et le survêtement utilisés dans la section des animaux ainsi que les gants souillés sont enlevés.